

---

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

# BUDGET COMMUNAL 2019

---

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune [www.lieuran-cabrieres.com](http://www.lieuran-cabrieres.com)

### I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2019 a été voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel,...).
- La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

- Évolution démographique de la commune :

	2008	2013	2017	2018	2019
<b>Population municipale</b>	266	291	302	313	324
<b>Population comptée à part</b>	5	11	12	13	13
<b>Population totale</b>	271	302	314	326	337

En 10 ans, la population lieuranaise a augmentée de 20,3 %.

- Tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

		Titulaire	Contractuel
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 TNC 21,5h	
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique		1 TNC 16h
	<b>Total filière technique</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<i>Filière animation</i>		
Catégorie C	Accompagnatrice scolaire	0	1 TNC 3h
	<b>Total filière animation</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Auquel s'ajoutent les agents mis à disposition par le Groupement d'Employeurs :

- un agent d'entretien polyvalent en CDD à temps partiel à raison de 24 heures par semaine
- une accompagnatrice scolaire en CDI à temps partiel à raison de 2,5 heures par semaine.

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les prévisions de la section de fonctionnement s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges générales	148 368	70 Produits des services et du patrimoine	814
012 Charges de personnel	72 300	73 Impôts et taxes	110 023
014 Atténuation de produits	0	74 Dotations et participations	49 238
65 Autres charges	24 500	75 Autres produits	25 000
66 Charges financières	2 539	77 Produits exceptionnels	1 200
67 Charges exceptionnelles	0	013 Atténuation de charges	0
68 Amort. et provisions	5 260		
<i>Sous-total</i>	<b>252 967</b>	<i>Sous-total</i>	186 275
022 Dépenses imprévues	3000		
023 Virement à la section d'invest.	52 165	002 Excédent de fonctionnement 2018	121 857
<b>TOTAL</b>	<b>308 132</b>	<b>TOTAL</b>	<b>308 132</b>

### 1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques des communes voisines et des subventions versées aux associations (2300€).

Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les amortissements et les provisions (chapitre 68) : seul le Plan Local d'Urbanisme est amorti sur une durée de 10 ans. Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) : cette somme permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

## **2. Les recettes de fonctionnement :**

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2019. Ils restent identiques à ceux de l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 10,99 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,20 %
- Taxe foncière (non bâti) : 76,79 %

Le produit attendu au titre de la fiscalité des ménages s'élève à : **98 116 €**

Les dotations et participations (chapitre 74) :

Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et dotation élu local) s'élèvent à 29 270 € soit une hausse de 2,4% par rapport à 2018.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux et salles des fêtes).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : il s'agit de la quote-part, égale à un dixième de la subvention reçue pour le financement du PLU, virée au compte de résultat de l'exercice.

## **III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple l'aménagement et la mise en accessibilité de la place de la mairie).

Les prévisions de la section d'investissement s'établissent comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
20 Immobilisations incorporelles	5 000	13 Subventions d'investissement	22 000
21 Immobilisations corporelles	67 219		
23 Immobilisations en cours	0		
<b>Opérations :</b>		<b>Opérations :</b>	
Aménagements sécuritaires routiers	86 500	Aménagements Pl. de la mairie	78 879
Accessibilité des bâtiments	4 000		
Rénovation de l'éclairage public	6 100		
Aménagements Pl. de la mairie	161 000		
<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>329 919</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>100 879</b>
10 Dotations, réserves	0	10 Apports, dotations, réserves	20 812
13 Subventions d'investissement	1 200	1068 Excédents de fonct. capitalisés	82 296
16 Emprunts et dettes assimilées	8 398	28 Amortissement PLU	5 260
<b>Total des opérations financières</b>	<b>9 598</b>	<b>total des recettes financières</b>	<b>108 368</b>
		021 Virement de la section de fonct.	52 165
<b>001 solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0</b>	<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>78 004</b>
<b>TOTAL</b>	<b>339 417</b>	<b>TOTAL</b>	<b>339 417</b>

### 1. Principaux projets de l'année

- Aménagements place de la mairie
- Mise en accessibilité de la mairie et de l'église Saint Martin
- Rénovation de l'éclairage public
- Renforcement du chemin du cimetière du Mas de Roujou
- Réfection du chemin d'accès à la salle Fernand Soucailles

### 2. Recettes d'investissement attendues

#### Subvention de l'État :

Dotations d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de mise en accessibilité place de la mairie.

#### Subventions du Département de l'Hérault :

- Programme VRUR (Voiries Rurales) pour les travaux d'aménagement du réseau pluvial du Chemin de Font d'Arques terminés fin 2018.
- Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FAIC) pour la réfection du chemin de Nauriel à la Dourbie (chantier 2018).
- Programme Aménagement des Centres Anciens pour l'aménagement de la place de la mairie.

#### Subvention de la Communauté de Communes du Clermontais :

Aide à la valorisation des propriétés et des espaces publics communaux pour l'aménagement de la place de la mairie.

#### FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire - 16,404% depuis 2015 -, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

#### Taxe d'aménagement :

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

#### **IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET**

- *L'état de la dette* : un seul emprunt à taux fixe à rembourser. L'encours de la dette au 01/01/2019 (capital restant dû) s'élève à 121 747,69 €.
- *La capacité de désendettement* : ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette.  
Il s'élève à un peu plus de 3 ans. Ce ratio est très correct dans la mesure où le seuil de vigilance se situe à 10 ans.

---

### **BUDGET ANNEXE DU CCAS**

---

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement équilibrée de la façon suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
011 Charges de gestion générale	105	002 Résultat de fonct. reporté	1 806
65 Autres charges	1 701		
<b>TOTAL</b>	<b>1 806</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 806</b>